

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**MARDI 13 DECEMBRE 2016**

L'an deux mille seize,

Le treize décembre

Le Conseil Municipal de la commune de MARCILLY D'AZERGUES,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André DUMOULIN, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 décembre 2016

PRÉSENTS : M. DUMOULIN André, Maire, M. BELET Georges, Mme GEFFROY Marie-Jeanne, Mme DEROBERT-MASURE Josette, M. BLANCHON Frédéric, Adjoints, M. CHEVEREAU Laurent, M. TISOPULOT Patrick, Mme GOUBEAU Ghislaine, Mme MATRAY Morgane, M. PAGANO François, M. CORNAGLIA Gérard, M. ALBORGHETTI Francis, Mme DE PARISOT DE BERNECOURT France, Mme DELATTRE-QUENEY Delphine, M. de MEAUX Emmanuel

ABSENTS (avec pouvoir) : néant**ABSENTS (sans pouvoir)** : néant**SECRÉTAIRE de SÉANCE** : Madame Morgane MATRAY

Nombre de Conseillers en Exercice : 15 - Présents : 15 - Votants : voir détail à chaque délibération

* Mme DELATTRE QUENEY Delphine est arrivée en retard, elle a pris part uniquement aux délibérations 2016/48-2016/49-2016/50

* Mme GEFFROY (excusée, retenue en réunion organisée par la CCBPD) est arrivée en retard, elle a pris part uniquement à la délibération 2016/50

ORDRE DU JOUR :

- ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE CONSEIL DU 08 NOVEMBRE 2016

- AMENDE DE POLICE 2016 : SUBVENTION ALLOUÉE, ENGAGEMENT DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX

- RECENSEMENT DE LA POPULATION 2017 : CRÉATION D'EMPLOI DE DEUX AGENTS RECENSEURS ET REMUNÉRATION - COORDONNATEUR COMMUNAL : REMUNÉRATION

- MISE EN PLACE DU R.I.F.S.E.E.P AU 1^{ER} JANVIER 2017 (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

- DIVERS

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE CONSEIL DU 08 NOVEMBRE 2016

Nombre de Conseillers en Exercice : 15 - Présents : 13 - Votants : 13

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le dernier compte-rendu.

Monsieur TISOPULOT Patrick fait remarquer que le « conditionnel » aurait dû être employé pour le deuxième paragraphe des « Brigades Vertes » et précise le point suivant : « ...mise à disposition d'une salle **uniquement en cas de pluie** pour que les agents de l'association prennent leur repas tiré du sac.... ».

Les conseillers municipaux, à l'unanimité des membres présents, demandent à ce que les corrections soient prises en compte et approuvent le compte-rendu du 08 novembre dernier.

AMENDE DE POLICE 2016 : SUBVENTION ALLOUÉE, ENGAGEMENT DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX**Délibération 2016/51**

Nombre de Conseillers en Exercice : 15 - Présents : 13 - Votants : 13

Monsieur le Maire rappelle que la commune a proposé un dossier relatif au produit des amendes de police concernant le projet de travaux nécessaires pour le raccordement d'une voie nouvelle communale à la RD16 dans le cadre du projet de réaménagement du centre bourg de la commune.

Il informe l'assemblée qu'une subvention de 2 954 euros a été accordée par le Conseil Départemental du Rhône.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents :

- **ACCEPTE** la subvention de 2 954 euros accordée par le Conseil Départemental du Rhône ;
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de faire exécuter les travaux susvisés ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

20 h 45 : Mme DELATTRE QUENEY prend place.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2017 : CREATION D'EMPLOI DE DEUX AGENTS RECENSEURS ET REMUNERATION - COORDONNATEUR COMMUNAL : REMUNERATION

1- CREATION D'EMPLOI DE DEUX AGENTS RECENSEURS ET REMUNERATION

Délibération 2016/48

Nombre de Conseillers en Exercice : 15 - Présents : 14 - Votants : 14

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de créer deux emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement de la population prévue début 2017 ;

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 3 ;

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

VU le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

VU le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Monsieur le Maire précise avoir retenu les candidatures de Madame Charlotte CECILLON et Monsieur Jérémie GOUBEAU.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- pour la période du 05 janvier 2017 inclus au 22 février 2017 inclus, la création de deux emplois, de non titulaire, à temps complet pour occuper deux postes d'emplois non permanents « d'agents recenseurs », en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activités.

- la rémunération suivante pour chacun des agents :

► Une rémunération brute égale à l'indice majoré 309 (indice brut 296), et bénéficiera de plein droit de la revalorisation de la valeur du point d'indice prévue au 1^{er} février 2017 ;

A laquelle s'ajoutera :

- L'indemnité de résidence ;
- Le supplément familial de traitement, si l'agent remplit les conditions d'attribution ;
- Un montant de 20 € par session de formation organisée par l'INSEE à laquelle l'agent participera ;
 - D'un remboursement de ses frais de déplacement sur présentation d'un état précisant le nombre de kilomètres parcourus durant la collecte prévue du 19 janvier au 18 février 2017 inclus.
 - Une prime si l'agent recenseur a obtenu un retour d'enquête via internet à hauteur de 40% des logements collectés.
 - Une indemnité compensatrice de congés payés égale à 10% de la rémunération brute versée pendant la période de recensement qui sera versée en fin de contrat.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les deux contrats de travail à durée déterminée pour un accroissement temporaire d'activité, établi en application des dispositions de l'article 3-1° de la loi n° 84-53 du 26 JANVIER 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale,

- **Dit** que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2017.

2- COORDONNATEUR COMMUNAL : REMUNERATION

Délibération 2016/49

Nombre de Conseillers en Exercice : 15 - Présents : 14 - Votants : 14

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

VU le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

VU le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

VU la délibération 2016/29 du 14 juin 2016 nommant le coordonnateur communal de l'enquête afin de réaliser les opérations du recensement 2017 ; la présente délibération sera complémentaire à celle prise en juin dernier,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, dit :

- que le coordonnateur communal bénéficiera d'une augmentation ponctuelle de son régime indemnitaire qui correspondra à l'exercice de sa nouvelle responsabilité pendant la période du 05 janvier au 28 février 2017 ;
- qu'un montant de 20 € sera attribué au coordonnateur communal d'une part, pour la session de formation du 10 novembre 2016 organisée par l'INSEE et d'autre part, par séance de formation complémentaire ; ce montant total lui sera versé sur son salaire de février 2017 ;
- que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2017.

21 H : Mme GEFFROY prend place.

MISE EN PLACE DU R.I.F.S.E.E.P AU 1^{ER} JANVIER 2017 (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Délibération 2016/50

Nombre de Conseillers en Exercice : 15 - Présents : 15 - Votants : 15

Monsieur le Maire liste les différents textes de lois et décrets portant sur la création du nouveau régime indemnitaire.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'instaurer le RIFSEEP qui comprendra deux primes : l'IFSE (part fixe) et le CIA (part variable),

Il précise que les bénéficiaires seront :

1- agents titulaires, stagiaires, exerçant les fonctions du cadre d'emplois :

- ⇒ Des secrétaires de mairie
- ⇒ Des rédacteurs territoriaux
- ⇒ Des adjoints administratifs territoriaux
- ⇒ Des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles
- ⇒ Des adjoints techniques territoriaux (dès la sortie du décret)

2- contractuels faisant l'objet d'un CDI de droit public sur un emploi permanent exerçant les fonctions administratives de l'agence postale

Monsieur le Maire fait part de l'avis favorable du Comité Technique en date du 29 novembre 2016 relatif à la mise en place du RIFSEEP aux agents de la Collectivité,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer d'une part sur la création du nouveau régime indemnitaire **RIFSEEP** et sur ses conditions d'attributions évoquées ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, **le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DONNE** son accord pour la création du nouveau régime indemnitaire,
- **DONNE** son accord sur les conditions d'attribution évoquées ci-dessus,
- **DONNE** son accord pour ouvrir l'enveloppe budgétaire du régime indemnitaire
- **DIT** que les règles de maintien ou non du RIFSEEP en raison des absences seront les suivantes :

Motifs de l'absence	Conséquences sur le Régime indemnitaire
Congé annuel	Maintien du régime indemnitaire RIFSEEP
Congés spéciaux pour évènements familiaux	
Congé de maternité, paternité, adoption	
Congé de maladie ordinaire	Le régime indemnitaire RIFSEEP suivant le sort du traitement
Accident du travail	
Maladie professionnelle	
Mi-temps thérapeutique	
Décharge de service pour mandat syndical	

Motifs de l'absence	Conséquences sur le Régime indemnitaire
Congé de longue maladie	Pas de maintien du régime indemnitaire RIFSEEP
Congé de longue durée	
Congé de grave maladie	
Suspension	
Grève	

- **DIT** que pour les absences non listées ci-dessus, les conséquences sur le régime indemnitaire sera le maintien du régime indemnitaire RIFSEEP.

- **DIT** que la présente délibération prendra effet :

Au 1^{er} janvier 2017 pour les filières administrative et médico-sociale,

A la date de parution de l'arrêté ministériel pour la filière technique,

- **DIT** que la filière sécurité police, notamment « garde-champêtre » pour la collectivité, n'est pas concernée par cette réforme

- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2017 et suivants, chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés ».

DIVERS

*** Inondations des 22 et 23 novembre : application du plan de sauvegarde**

Monsieur le Maire dit que deux maisons ont été touchées, dit avoir transmis une déclaration communale de catastrophe naturelle.

Monsieur BLANCHON Frédéric explique à l'assemblée le déroulement opéré : information faite en mairie par le Syndicat de rivières, activation de la sirène étatique pour déclencher le plan de sauvegarde, contact pris avec tous les riverains pour les tenir informés. Il se dit satisfait mais toutefois, un point sera fait avec la commission des risques majeurs pour apporter une amélioration dans la mise en route du dispositif.

Monsieur CORNAGLIA Gérard souligne qu'il serait nécessaire que la commune fasse l'acquisition de panneaux « inondations » et de barrières légères.

*** Commune « nouvelle »**

Monsieur le Maire dit avoir assisté à une nouvelle réunion à LISSIEU ; il rapporte que Monsieur Gérard COLLOMB, Président, ne s'opposerait pas à la modification du périmètre de la Métropole de Lyon si le projet de communes nouvelles viendrait à voir le jour, entre les communes de Chasselay, Les Chères, Lissieu, Limonest, Marcilly d'Azergues et Civrieux d'Azergues.

Il informe qu'une réunion entre maires de MARCILLY et de CIVRIEUX aura lieu le 14 décembre pour expliquer l'organisation à mettre en place dans chaque conseil municipal.

Toutefois, il souligne qu'avant juin 2017, une pré-décision sur le périmètre retenu de la nouvelle commune doit être formulée.

*** Elections 2017 - dates à noter**

Elections Présidentielles

1^{er} tour : 23 avril 2017

2^{ème} tour : 07 mai 2017

Elections Législatives

1^{er} tour : 11 juin 2017

2^{ème} tour : 18 juin 2017

Monsieur le Maire dit que le secrétariat de mairie sera exceptionnellement ouvert samedi 31 décembre 2016 de 10 h à 12 h en vue de recevoir les dernières inscriptions sur les listes électorales.

COMPTES-RENDUS REUNIONS INTERCOMMUNALITE - SYNDICATS - COMMISSIONS ET AUTRES

1 - Intercommunalité

CCBPD : PENAP - Réunion du 10 novembre 2016

L'information à retenir est que la Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (PENAP) prévoit le droit de modifier le périmètre du Projet d'Intérêt Général (PIG) mais en conservant la même superficie.

CCBPD : CENTRE DE LOISIRS - Réunion du 21 novembre 2016

Madame GEFFROY Marie-Jeanne fait part du bilan financier de la CCBPD pour le domaine « centre de loisirs » de l'année écoulée. Elle précise que les centres de loisirs les plus fréquentés sont : Chasselay, Chazay, Anse et Lozanne.

CCBPD : AGENDA 21 - réunion du 24 novembre 2016

Mesdames GEFFROY Marie-Jeanne et GOUBEAU Ghislaine font part de la réunion menée par Madame PELLEGRIN sur la mise en place d'un plan de protection « climat-air-énergie » à compter 2018. Seules les collectivités ayant un agenda 21 ont été convoquées et informées sur ce dossier.

CCBPD : PETITE ENFANCE - Réunion du 29 novembre 2016

Madame GEFFROY Marie-Jeanne rappelle les activités mises en place pour l'organisation de la journée du 1^{er} avril 2017. Elle informe que la CAF se réunira avec la Communauté de Communes le 15 décembre prochain pour parler des RAMIS PIERRES DOREES.

CCBPD : UNICEF - Réunion du 13 décembre 2016

Madame GEFFROY Marie-Jeanne rappelle la charte à laquelle MARCILLY s'est associé, et les deux journées organisées : 1 en date du 18 mars 2017 intitulée « la nuit de l'eau » et l'autre en date du 13 mai destinée aux conseils municipaux des enfants, invités au Sénat.

2- Syndicats

SIBVA : Réunion du comité du 14 novembre 2016

Monsieur BLANCHON Frédéric rappelle la date du 1^{er} janvier 2017, date à laquelle doit être mise en place un plan de désherbage permettant de demander des subventions pour acquérir le matériel nécessaire.

Monsieur TISOPULOT Patrick sollicite les élus pour créer un sentier pédestre suivant la fiche d'action de l'Agenda 21.

SIEVA : Réunion des 21 et 25 novembre et des 09 et 13 décembre 2016

Monsieur DUMOULIN André fait part des travaux faits en 2016 « conduite à Bramefond » d'un montant de 135 600 euros et dit qu'aucun travaux n'est prévu en 2017.

SYDER : Réunion du 22 novembre 2016

Monsieur le Maire dit que le SYDER a pris les dispositions nécessaires pour que les chantiers engagés se suivent dans leurs exécutions ; la réfection des armoires pour le haut du village n'est toujours pas faite.

3- Commissions**Commission « éco-citoyens » : réunion du 30 novembre 2016**

Mme GOUBEAU Ghislaine dit que des 22 fiches d'actions sont prévues sur 25, 10 sont en cours de réalisation. Ces fiches devront être présentées en conseil du mois de mars pour obtenir la labellisation en mai 2017.

Commission « relation information » : réunion de hameau « la Fuchette/Le Verger/Le Calais » du 03 décembre 2016

Madame GEFFROY Marie-Jeanne donne le compte-rendu de cette rencontre où 15 habitants sur 35 invités étaient présents. Les points soulevés ont été :

- augmentation du trafic routier sur le chemin de la Fuchette suite au nouveau sens de circulation ;
- vitesse excessive ;
- entretien du chemin de la Raquinière ;
- constat cet été des trottoirs enherbés ;
- la réparation des candélabres défectueux a été faite rapidement
- voisins vigilants, principe toujours incompris. Monsieur le Maire dit qu'une réunion publique avec la gendarmerie sera programmée en 2017.

Commission « voirie-bâtiments » : réunion du 05 décembre 2016

Monsieur BLANCHON Frédéric fait le bilan des travaux :

- parking salle de la gare : chantier bien avancé, en attente du déshuilage de l'enrobé pour mise en place de la signalisation horizontale ;
- Allée « salle des fêtes » : actuellement les trottoirs sont du même niveau que le sol ce qui incite les automobilistes à stationner leur véhicule. la mise en place d'arceaux sera nécessaire pour délimiter un chemin piétonnier.
- maison communale : l'isolation acoustique va être réalisée le 21 décembre.
- accotements : le fauchage débutera le 15 décembre.

Commission « urbanisme » : réunion du mardi 13 décembre 2016

Sept dossiers ont été examinés :

*** Déclarations préalables (4)****Zone NH**

Construction d'une piscine

Dossier reçu le 10/11/2016

Dossier transmis aux ABF le 13/10/2016

La commission n'a rien à signaler. La déclaration est acceptée.

Zone NH

Construction d'une piscine

Dossier reçu le 14/11/2016

La commission accepte la déclaration à condition que le pétitionnaire respecte une distance de 4 mètres de son habitation.

Zone UC

Clôture

Dossier reçu le 28/11/2016

La commission n'a rien à signaler, elle attend le retour des ABF et accepte la déclaration de travaux.

Zone NH

Remplacement de la clôture existante par des panneaux

Dossier reçu le 01/12/2016

La commission n'a rien à signaler, elle attend le retour des ABF et accepte la déclaration de travaux.

*** Permis de construire (3)**Zone UA

Commune de MARCILLY D'AZERGUES - Construction d'un groupe scolaire

Dossier reçu le 08/11/2016

Dossier transmis aux ABF le 22/11/2016

Dossier envoyé à la Préfecture le 22/11/2016

Dossier transmis à la CCBPD pour instruction le 22/11/2016

Demande de pièces complémentaires faite par la CCBPD le 08/12/2016 transmise à l'agence 2BR par mail du 08/12/2016

La commission n'a rien à signaler, elle attend le retour des ABF et le retour de la CCBPD.

Zone NH

Modification des façades d'une maison d'habitation. Transformation d'un garage en bureau

Dossier reçu le 09/11/2016

Pas dans le périmètre des ABF

Dossier envoyé à la Préfecture le 21/11/2016

Dossier transmis à la CCBPD pour instruction le 13/10/2016

La commission n'a rien à signaler. Le permis de construire est accepté.

Zone UC

Construction d'une maison d'habitation

Dossier reçu le 08/12/2016

Dossier transmis aux ABF le 09/12/2016

Dossier envoyé à la Préfecture le 09/12/2016

Dossier transmis aux concessionnaires RTE, VEOLIA, SIEVA, GRT GAZ pour instruction le 09/12/2016

La commission demande des pièces complémentaires : insertion clôture et attend le retour des ABF et de RTE.

4- Autres

ECOLE : Conseil d'école du 15 novembre 2016

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur SOMMER est le délégué de la DDEN et remplacera M. ROBERT.

Mme GEFFROY Marie-Jeanne donne les points importants de ce conseil :

64 élèves répartis en 3 classes (25 en maternelle, 15 CP/CE1, 24 CE2/CM1/CM2), 6 CM2 quitteront l'école l'année prochaine.

Projets à venir : visite du musée Gadagne pour les maternelles ; piscine à partir du 02.02.2017 pendant 14 semaines le jeudi matin, pour 27 élèves de GS, CP et CE1 ; programme municipal de l'agenda 21 sur le développement durable pour les élèves de cycle 3 avec l'aide de l'association « Notre village » ; classe découverte pour les cycles 2 et 3 dans le Pilat « au Bessat » du 22 au 24 mai 2017 ; fête du printemps le 23 mars 2017 sur le thème de l'Asie ; sortie de fin d'année pour les Maternelles.

La fête de fin d'année sera prévue le samedi 24 juin 2017.

TAP : bilan

Mme GEFFROY Marie-Jeanne indique que 61 élèves sont inscrits, dont 59 pour les activités du lundi et 55 pour les activités du vendredi. Un changement d'activité prévu toutes les 8 séances pour les petits, toutes les 10 séances pour les grands. Des nouvelles activités ont été proposées par rapport à l'an dernier : théâtre et contes, sécurité et prévention, couture et loisirs créatifs, massage et à compter de janvier 2017 : court métrage vidéo.

CCAS : bilan de la journée du 10 décembre 2016

Madame DEROBERT-MASURE Josette souligne que cette journée a bien été appréciée tant par la qualité du repas pris à l'auberge de Marcilly, que par celle de l'animation musicale assurée par l'association « les ans chantés ».

POUR INFORMATION

Prochaines réunions datées

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 10 janvier 2017 à 20 h 30

Mardi 14 février 2017 à 20 h 30

CEREMONIE DES VOEUX 2017

Vendredi 06 janvier 2017 à 19 h, salle des fêtes. L'invitation aux Marcillois sera distribuée avec le bulletin municipal soit le 30 décembre prochain.

Prochaines réunions à prévoir

Commission « urbanisme » : Mardi 10 janvier 2017, en mairie, heure à définir ;

Commission « risques majeurs » : Lundi 16 janvier 2017 à 19 h en mairie ;

Commission « éco-citoyen » : Jeudi 19 janvier à 20 h, salle communale ;

Commission « commune nouvelle » : lundi 23 janvier 2017 à 20 h 30 en mairie.